

Sauveteur Secouriste du Travail

Formation Initiale

Objectifs

Intervenir face à une situation d'accident du travail et porter les premiers secours à toute victime d'un accident ou d'un malaise

Contribuer à la prévention des risques professionnels de l'entreprise en étant acteur de la prévention.

Prérequis

Aucun prérequis

Public concerné

Tout salarié, demandeur d'emploi, accessibilité handicap

Durée

14h soit deux journées (9h-17h)

Nombre de stagiaires requis

4 minimum et 10 maximum

Intervenant

Formateur certifié INRS

Méthodes pédagogiques

- Etudes de cas,
- Ateliers d'apprentissage des gestes et des conduites à tenir
- Travaux pratiques
- Simulation

Coût de la formation

- 1100€ HT deux journées en intra
- 250€ HT/personne en inter "Luçon"



Programme

Le rôle du sauveteur secouriste du travail
: Cadre juridique

La prévention : les enjeux, les accidents du travail et les maladies professionnelles, les acteurs internes/externes et leurs rôles, les documents obligatoires, le mécanisme d'apparition du dommage, les moyens et principes de prévention, la remontée d'information

La conduite à tenir en cas d'accident (protéger, examiner, faire alerter ou alerter, secourir) :

- la victime saigne abondamment
- la victime s'étouffe
- la victime se plaint d'un malaise
- la victime se plaint de brûlures
- la victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- la victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- la victime ne répond pas mais elle respire (la position latérale de sécurité)
- la victime ne répond pas et ne respire pas (réanimation cardiopulmonaire, défibrillation)

Validation

2 épreuves certificatives : mise en situation et questionnement oral.

Un **certificat de SST** sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et a fait l'objet d'une évaluation favorable selon les critères de certification de l'INRS. Le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail est valable 24 mois. La prolongation de la validité de ce certificat est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » tous les 24 mois ainsi qu'à la réussite des épreuves certificatives.